



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 juin 2024



La reconquête du 3e trimestre en seconde, c'est au lycée et pas ailleurs !

Annoncée comme LA mesure phare pour reconquérir le troisième trimestre pour les élèves de seconde, l'obligation d'effectuer un stage de 15 jours se heurte au principe de réalité et exacerbe les inégalités sociales et territoriales tel que l'avait immédiatement averti notre fédération. Une mesure irréaliste transférant sur les familles et la société la responsabilité "d'occuper" ce mois de juin que le lycée ne peut reconquérir faute de moyens.

Près de 3 000 familles de tous les territoires ont répondu en quelques jours à [l'enquête diffusée par notre fédération](#) et leurs réponses confirment toutes nos craintes. Les familles qui ont trouvé un stage ont pu le faire en mobilisant leur réseau professionnel, familial ou amical. Les stages trouvés se feront à proximité immédiate du domicile des lycéens chanceux et là encore, sans accompagnement de leur lycée, faute de moyens.

Autrement dit, pas de réseau, pas de tissu économique ou associatif dense à proximité, pas de stage. Ce qui semble être le cas de plus de la moitié des élèves concernés. Le site internet qui, selon le gouvernement, devait proposer plus de 200 000 offres de stages est ridiculement doté et s'avère lui aussi être une impasse... Un avant-goût

inacceptable de la loi de la jungle pour réussir Parcoursup et son entrée dans la vie active...

Comme cela était prévisible et dénoncé, les effets délétères de cette mesure simpliste sont nombreux. La recherche massive et simultanée de centaines de milliers de stages vient perturber dans leurs recherches les lycéens de la voie professionnelle qui ont également des stages obligatoires à effectuer à cette même période. Ils sont nombreux à être eux aussi en échec malgré leurs démarches.

De cette annonce qui claque, de ce coup de communication raté, restera un goût amer pour des milliers de familles et des jeunes qui fourniront, pour certains maîtres de stage, une main d'œuvre gratuite puisque ces stages ne feront l'objet d'aucun contrôle, ni évaluation. Les élèves n'ayant pas de stage ne seront pas accueillis dans leur établissement et seront livrés à eux-mêmes... Une école qui fait autorité est une école à qui on peut faire confiance !

Tout ceci est un fiasco, une folie à laquelle il faut renoncer. La FCPE exige le retrait immédiat de cette mesure sans queue ni tête et la publication de chiffres fiables pour tirer en toute transparence un bilan sans concession. Elle attend l'ouverture immédiate d'une concertation pour réfléchir et proposer une réelle reconquête du troisième trimestre au sein des établissements scolaires permettant aux lycéens de seconde de construire en toute sérénité leur projet d'orientation et d'acquérir des savoirs et compétences utiles en première et terminale.

La FCPE demande au gouvernement de renoncer définitivement au Service national universel (SNU) et d'attribuer les fonds qui lui sont aujourd'hui alloués à l'école publique pour la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs à la hauteur des besoins de tous les élèves.

À propos de la FCPE

Première fédération de parents d'élèves, forte de plus de 140 000 adhérents, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics.

Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires. La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, qui agit sur l'ensemble du territoire hexagonal comme dans les territoires ultramarins. Elle est également présente dans les établissements français à l'étranger.

fcpe.asso.fr

Contact presse FCPE :

Laurence Guillerrou :
06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur l'espace presse de la FCPE nationale.

[Se désinscrire](#)

